

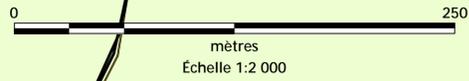
ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS



PLAN N°18f - THIEULLOY-LA-VILLE



Légende :

- Urbanisme :**
- Limites communales
 - Dents creuses (AUDDICE, 2021)
 - Bâti
 - OAP (AUDDICE, 2021)
- Hydrologie :**
- Cours d'eau
 - Mare
 - Surfaces en eau, étangs
 - Axes de ruissellement
- Réseau pluvial :**
- Réseau pluvial (séparatif ou unitaire)
 - Ouvrages de gestion des eaux pluviales
 - Fossé / Noue
 - Puisard
- Milieux sensibles :**
- Périmètre de Protection Rapprochée de captage AEP
 - Zones à Dominante Humide
 - Enveloppe de PPRi
 - Zones inondables
- Éléments paysagers d'intérêt hydraulique :**
- Haies
 - Talus
- Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :**
- Canalisations
 - Talus / Merlon
 - Fossé / Noue
 - Ouvrage tampon
- Zonage de gestion des eaux pluviales :**
- Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés : (ALISE, 2021)**
- Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé
 - Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé
 - Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé
 - Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé
 - Infiltration obligatoire
 - Exutoire à créer
- Prescriptions associées aux dents creuses : (ALISE, 2021)**
- 1a - Sous-sol interdit, Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
 - 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire.
 - 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route.
 - 1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE.
 - 2 - Urbanisation ou densification déconseillées.

